RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT
du registre des délibérations du conseil municipal

<u>Objet</u> : Végétalisation des cours d'écoles de deux groupes scolaires communaux – Approbation du programme

N° 004.03.2024

Rapporteur :
Annie VEAUTE

L'an deux mille vingt-quatre le premier du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 22 février 2024.

Nombre de membres :
- En exercice : 29
- Présents : 25
- Votants : 25

<u>Présents</u>
Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1ère adjointe, François LUCENA, 2e adjoint, Annie VEAUTE, 3e adjointe, Michel FERRET, 4e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5e adjointe, Jérôme GARCIA, 6e adjoint, Martine MARECHAL, 7e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Marie ARGENCE, Robert CLERON.

<u>Absents excusés</u>
Uvaldo POLVOREDA, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN.

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Inscrite dans les programmes Action Cœur de Ville et Bourg centre, la commune déploie un programme d'actions structurant avec un fort enjeu de revégétalisation, de bien-être et de vivre ensemble.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20240301-202431004-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/03/2024
Publication : 06/03/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

À ce titre, un diagnostic portant sur le potentiel de végétalisation du centre-ville a permis d'identifier les besoins de la commune ainsi qu'une stratégie d'intervention. Le diagnostic a également mis en évidence la prédominance des espaces imperméabilisés et les secteurs pauvres en espaces verts dont les groupes scolaires.

La commune a donc pour projet de désimperméabiliser et de végétaliser les cours d'écoles. Ce projet est né d'une volonté d'agir sur l'espace extérieur en réponse au réchauffement climatique.

Les groupes scolaires concernés sont les groupes scolaires Roger Sudre et de l'Orée de Vaure.

L'objectif est de pratiquer différemment les cours d'écoles en multipliant les usages et en apportant un confort d'été et d'hiver aux usagers.

Pour cela 4 principaux enjeux sont identifiés :

- végétaliser les cours d'école afin de créer de l'ombrage, renforcer la biodiversité et limiter l'effet d'îlot de chaleur,
- réduire la présence de l'enrobé afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales,
- diversifier les usages des espaces partagés pour favoriser le vivre ensemble des enfants,
- concerter les personnels éducatifs, d'entretien et les élèves et co-construire le projet avec eux.

Le maitre d'œuvre du projet propose la plantation d'arbres supplémentaires et près de 1 900 m² de surfaces désimperméabilisées. Une extension de la cour de l'Orée de Vaure est également prévue.

Ce projet est inscrit dans l'action n° 20 du programme Action cœur de ville.

Le coût prévisionnel de cette opération est de 806 000 € HT soit 968 000 € TTC. Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

Dépenses en €		**Recettes en €**	
Maitrise d'œuvre	42 070,00	Etat – Fonds vert	405 000,00
Autres prestations intellectuelles	23 930,00	Région Occitanie	80 000,00
Travaux	740 000,00	Agence de l'eau	112 000,00
		Ville de Revel	209 000,00
TOTAL HT	**806 000,00**		**806 000,00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20240301-202431004-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/03/2024
Publication : 06/03/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

Sur proposition de madame Annie VEAUTE, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le programme de végétalisation des cours d'écoles des groupes scolaires Roger Sudre et de l'Orée de Vaure.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 6 mars 2024

Le maire	Le secrétaire de séance
Laurent HOURQUET	François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20240301-202431004-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/03/2024
Publication : 06/03/2024
Pour l'autorité compétente par délégation